

Le procureur général vient de m'envoyer ce mémorandum que j'expédie pour être soumis à la considération de Son Excellence le gouverneur-général.

HASTINGS DOYLE.

17 mai, 1870.

Le procureur général a remis son rapport sur l'acte, intitulé "Act to improve the administration of Justice" au capitaine Moody, et il est allé avertir Son Excellence que si les juges ne sont pas nommés sous quinze jours, un, ou peut être deux des circuits seront sans juges et qu'il en résulterait d'autres conséquences sérieuses.

On devrait en informer le gouvernement de la Puissance le plus tôt possible.

MARTIN J. WILKINS.

BUREAU DU PROCUREUR-GÉNÉRAL,

HALIFAX, N. E., 17 mai 1870.

"An act to improve the administration of Justice."

Cet acte fut passé en conséquence d'un grand nombre d'affaires de la cour suprême qui étaient restées non réglées, à la recommandation des juges qui ont exprimé l'opinion que si l'on mettait quelques juges de plus sur le banc, ils pourraient terminer l'ouvrage qui reste à faire, et éviter pour l'avenir ces délais qui ont tant nui à l'administration de la justice, dans la cour suprême.

MARTIN J. WILKINS.

Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 28 septembre 1870.

Vu le mémorandum, en date du 23 septembre 1870, de l'honorable ministre de la justice, annonçant qu'après mûre considération, il est d'opinion que l'acte passé par la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse durant sa 3^{me} session (33 Victoria) intitulé "An Act to improve the administration of Justice" devrait être mis en vigueur.

Le ministre fait observer, néanmoins, qu'il croit qu'il est nécessaire d'attirer l'attention sur la 8^{me} clause de l'acte qui statue sur la décharge des débiteurs insolvables.

Que cela peut-être un empiètement sur la juridiction du parlement de la Puissance en matière de faillite, mais que l'objection n'est pas assez importante pour le justifier à recommander le désaveu de l'acte.

Le comité recommande que l'acte soit mis en force tel qu'énoncé plus haut.

Certifié.

WM. H. LEE,

Greffier au Conseil Privé.

A l'Honorable Secrétaire d'Etat pour les Provinces, etc., etc., etc.

(467.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,

OTTAWA, 5 octobre 1870.

MONSIEUR,—Au sujet de la dépêche du lieutenant général Doyle, du 17 mai dernier, renfermant copie certifiée d'un acte passé durant la dernière session de la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse, intitulé "An Act for the further improvement of the "administration of Justice," j'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente, pour l'information de votre gouvernement, copie certifiée d'un ordre de Son Excellence le gouverneur-général en conseil enjoignant que l'acte soit mis en vigueur.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

A l'Honorable Sir Edward Kenny,
Administrateur du Gouvernement, Halifax.